

Le journal des associations adhérentes du réseau Léo Lagrange en Région Nord Pas de Calais

DANS CE
NUMÉRO :

Edito 1

Information Associations 2

Rétrospective START 2010 3

Sylvie Méhailia quitte la Formation Volontaire 3

Contes musicaux dans le Valenciennois 4

L'UNSLL recherche des professionnels de 4

A votre agenda

EDITO

Ce 25 janvier a été organisé, une journée sur l'accompagnement financier des associations, à l'initiative de la CPCA et de France Active/Cnar en partenariat avec Juris Associations dans le cadre de MUT'ASSO (pôle de compétence sur les mutations économiques des associations).

Lors de la table ronde : Associations et financements, quels enjeux pour demain? A été commentée l'évolution des ressources financières des associations. Cette évolution trouve sa source :

- en la baisse des financements de l'Etat
- en la compensation et la montée en charge du financement des collectivités territoriales
- dans les effets (non négligeables) relevant de la crise économique sur l'ensemble des ces ressources.

Brigitte Clavagnier (Juris Associations) quant à elle, explique l'impact sur les associations du recours excessifs à la demande publique pour leur financement. « En recourant de manière excessive aux marchés publics, on

perd les avantages de l'initiative associative, c'est-à-dire la possibilité laissée aux associations de détecter de nouveaux besoins sociaux. De plus, on prend le risque de fragiliser les petites associations locales créatrices de lien social et donc de modifier en profondeur le paysage associatif français. »

Le milieu associatif durant de très nombreuses années a été un formidable outil de réponse à des problématiques sociales par lui identifiées, répondre à des commandes peut tronquer cet esprit créatif et le réflexe de proximité. Par ailleurs nous sommes conscients que les petites associations locales sont fragilisées par le manque de moyens et que le contexte de crise économique ne fait que les affaiblir. Ce sont pourtant elles, les petites associations, le fertilisant qui apporte des réponses adaptées à l'échelle locale. Le dynamisme et la mobilisation de notre réseau régional en est la preuve.

Joana PI

Responsable Pôle Vie Associative



Information Associations

Pièce maîtresse : Le procès-verbal d'assemblée générale

La loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, n'impose pas aux associations de dresser, d'une façon générale et systématique, un procès-verbal des délibérations de leurs différents organes.

Mais divers organismes, comme les banques, imposent aux associations de fournir une copie des délibérations du Conseil d'Administration.

Un jugement de la Cour de Cassation du 8 avril 2010, nous démontre que cette pratique peut s'avérer très utile en cas de contestation d'une décision.

Dans notre exemple une association, (ACCDOM) avait modifié ses statuts lors de son assemblée générale annuelle. Seulement elle avait omis d'établir un procès verbal de cette AG indiquant la modification statutaire validée par un vote.

Une personne a assigné l'association pour annuler les modifications des statuts concernant la nomination du secrétaire général ainsi que différentes décisions prises lors de cette AG pour absence de procès verbal.

Le tribunal a statué en donnant raison à la plaignante, entraînant de ce fait l'annulation de toutes les décisions prises par l'association sous l'égide des nouveaux textes.

Nombreuses sont les contestations au sein des associations. Il est fortement recommandé d'imposer le procès verbal pour toute modification ou décision prise dans les instances du CA ou de l'AG de votre association.

Cette pratique peut s'avérer très utile en cas de contestation de décisions.

[Cour de cassation chambre civile 1 Audience publique du jeudi 8 avril 2010 N° de pourvoi : 09-13176](#)

Associations : La paracommercialité illicite

Article L442-7 du code du commerce :

Aucune association ou coopérative d'entreprise ou d'administration ne peut, de façon habituelle, offrir des produits à la vente, les vendre ou fournir des services si ces activités ne sont pas prévues par ses statuts.

Si les statuts de l'association prévoient la possibilité de proposer des produits à la vente ou d'offrir des services à des tiers, celle-ci sera tout à fait logiquement taxée comme une entreprise du secteur marchand.

Cet article est comme une dénonciation de pratiques paracommerciales de plus en plus répandues dans le secteur associatif. Qu'une association souhaite exercer une activité commerciale est tout à fait justifié, ne serait-ce que par la baisse drastique des subventions. Mais elle doit inscrire cette activité dans ses statuts et de ce fait supporter les obligations et les charges pesant sur les commerçants.

La plupart des dénonciations proviennent de concurrents de l'association qui demandent sa condamnation à des dommages et intérêts (souvent très importants) sur la base d'une concurrence déloyale. Il existe une jurisprudence très précise à cet effet et nous ne saurions que vous conseiller la prudence. Vérifier vos statuts et les modifier si nécessaire et prendre rendez-vous avec votre centre des impôts pour des informations précises liées à votre cas.

[Article L442-7 du Code de commerce](#)

[Article 37 alinéa 2 de l'Ordonnance du 1er décembre 1986](#)

Rétrospective START 2010

Ce 3 Février a eu lieu la Rétrospective START à Mons-en-Baroeul (près de Lille). Pour mémoire, START est un programme d'accompagnement socio-professionnel de jeunes, axé sur l'accès à la mobilité (locale comme Européenne) et à destination de jeunes de 18 à 25 ans, pas ou peu diplômés.

Initié en Nord-Pas de Calais, START fait partie des programmes soutenus par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative, dans le cadre des expérimentations Hirsch.

La Rétrospective a réuni des jeunes, des institutionnels, des acteurs associatifs œuvrant pour la Jeunesse, et des entreprises des 4 bassins d'emploi touchés par le programme. Cet événement a été l'occasion pour les jeunes de présenter une exposition consacrée à leurs expériences en Europe, et de témoigner sur scène de leur progression tout au long du programme.

Ainsi, nous avons pu entendre Félix, un jeune de Boulogne, expliquer : «*En Angleterre, [en stage Leonardo] je me suis occupé d'enfants ; c'est un domaine où je me sens à l'aise. Maintenant, je sais que je veux devenir Educateur Spécialisé. Je vais reprendre une formation pour y parvenir. Cette période à l'étranger m'a permis d'affirmer un vrai projet professionnel* ». Et Khadija, une jeune de Maubeuge de renchérir : «*Avec START, j'ai pu faire un premier volontariat en Grèce, où j'ai rencontré*



d'autres jeunes européens. Puis je suis partie en Angleterre pour un stage professionnel. Grâce aux cours et à ma famille d'accueil, je suis arrivée à un niveau inespéré en anglais ! ».

Afin de récompenser leur investissement au sein de START, et pour faciliter leurs démarches administratives et professionnelles, notre partenaire Caisse d'Épargne Nord Europe a remis officiellement des netbooks à chacun des jeunes présents.

L'année 2010 fut riche d'enseignements pour ces jeunes et

pour l'équipe START, et le bilan très positif. L'exercice 2010 s'achevant sur cet événementiel, la Délégation Régionale Léo Lagrange Nord-Pas de Calais est désormais prête à poursuivre l'aventure, avec la promotion 2011.

Un grand merci à Assia, coordinatrice START, et à son

équipe pour le formidable travail qu'ils effectuent durant toute l'année et pour l'organisation de cette rétrospective qui sans leur dynamisme n'aurait pas rencontré le succès qu'elle a obtenu

Contact : Assia AMMOUR-LENOIR 03.28.55.95.37

Sylvie Méhailia vogue vers d'autres responsabilités

Sylvie, après deux années passées au service de la Formation Volontaire a fait le choix de se diriger vers de nouvelles responsabilités au sein de Léo Lagrange Nord Pas de Calais.

Ces deux années passées parmi nous au siège de la Délégation Régionale Nord Pas de Calais ont été bien remplies par Sylvie, elle a fait « décoller » le service, tant en nombre de stagiaires, de partenaires qu'en qualité pédagogique des contenus.

Elle a su fidéliser une équipe de formateurs BAFA et BAFD, développer des outils pédagogiques pertinents.

Son dynamisme, son sourire vont nous manquer. Mais,

bon, Sylvie n'est pas partie très loin, elle a pris des fonctions à Lens sur un dispositif enfance, couvrant tous les centres de loisirs de la ville. C'est un nouveau challenge pour elle, dont nous ne doutons nullement qu'elle va réussir haut le main. Bonne continuation Sylvie.

C'est Cécile Fournier qui remplace Sylvie dans le secteur Formation Volontaire. Cécile bien connue de nous tous responsable du Pôle Citoyenneté, elle s'oriente vers un secteur qui ne lui est pas inconnu.

Bonne prise de nouvelles fonctions à toutes les deux.

Contact : 03.28.55.95.20

Contes musicaux dans le Valenciennois

Du 24 Janvier au 26 février, le Club Léo Lagrange de Hergnies s'est lancé dans une innovation : **des histoires musicales pour petits et grands à découvrir en famille ou avec sa classe.**

Des histoires d'instruments, percussions, cuivres, cordes et vents, des histoires de petits et des histoires de grands, des histoires pour rire ou bien pour pleurer, des histoires pour rêver, des histoires à découvrir pour se faire plaisir ...

Le festival des contes musicaux dans le Valenciennois, est né à l'initiative du réseau des conservatoires et écoles de musique avec l'ambition première de faire découvrir et de promouvoir l'univers féérique du conte musical auprès du jeune public.

Principalement destiné aux écoles primaires du territoire, le festival s'ouvre à tous avec des temps forts invitant à voir ou revoir les spectacles en famille.

L'objectif du festival est de partager, de sensibiliser le jeune public à l'écoute, découvrir les instruments, s'imprégner des cultures et des langues sous la forme originale et ludique du conte musical, partager ces découvertes en famille, donner envie d'aller plus loin ...

Contact : 03.27.40.20.28

<http://www.contesmusicauxvalenciennois.fr/accueil.html>

<http://www.leolagrangehergnies.fr/Bienvenue.html>



L'Union Nationale Sportive Léo Lagrange recherche des professionnels de santé

L'Union Nationale Sportive Léo Lagrange dispose d'un secteur « Sport-Santé », ce secteur se réorganise et dispose désormais d'une nouvelle Commission Médicale Nationale, son président est Jean-Louis LLOUQUET médecin fédéral.

Les missions de cette commission sont la mise en œuvre du règlement médical fédéral et de préciser la politique fédérale en matière de protection médicale des pratiquants.

Elle proposera également de réfléchir aux actions de forma-

tion concernant l'accessibilité aux différentes pratiques et aux publics spécifiques et la prévention du dopage..

Vous êtes professionnel de santé (médecin, kinésithérapeute, psychologue, infirmier(e) ...) et si ces fonctions bénévoles à l'UNSLL vous intéressent, contactez le médecin fédéral : jl.louquet@wanadoo.fr ou 01.48.10.65.83.

Vous pouvez prévoir deux réunions sur l'année.

Nous avons appris avec regret le décès de Madame JEDRUSIACK, militante depuis de nombreuses années dans l'Association Sallauminoise Léo Lagrange, elle nous a quittés, en ce début d'année, emportée par une maladie foudroyante. Nos plus sincères condoléances à son époux et sa famille.

A votre Agenda :

- 07/02/2010 CA de l'UNAT
- 08/02/2011 réunion préparatoire de la Journée Régionale Santé à Vendin le Vieil.
- 11/02/2011 AG du Club Léo lagrange d'Armentières
- 26/02/2010 CA de la Fédération Léo Lagrange
- 26/02/2011 Carnaval de la Jeunesse organisé par l'Office de la Jeunesse de Bruay la Buisnière
- 15/05/2011 Marche Populaire organisée par le Club Léo Lagrange de Famars